



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE SHAWINIGAN

Le 12 décembre 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 12 décembre 2023, à 17 h, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les dispositions voulues par la loi.

Sont présents, les conseillers(ères), Josette Allard-Gignac, Guy Arseneault, Jacinthe Campagna, Lucie De Bons, Louis-Jean Garceau et Christian Hould, formant quorum sous la présidence du maire Michel Angers. Sont absents, la conseillère Nancy Déziel et le conseiller Jean-Yves Tremblay.

Sont également présents, Normand Dupont, directeur général, François St-Onge, directeur général adjoint, Me Chantal Doucet, greffière et Monsieur Alain Gravel, trésorier et directeur du Service des finances.

Moment de recueillement.

Déclaration d'ouverture par le maire.

R 593-12-12-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Guy Arseneault
Appuyé par : la conseillère Jacinthe Campagna

Et résolu

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté, lequel est joint comme annexe I à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LECTURE DU BUDGET

Monsieur le maire donne lecture d'un document explicatif concernant le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

R 594-12-12-23

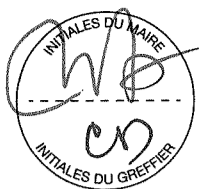
ADOPTION DU BUDGET DE L'EXERCICE FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), la greffière a fait paraître, le 1^{er} décembre 2023 un avis public annonçant que le budget 2024 de la Ville serait adopté lors d'une séance à être tenue le 12 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de budget a été rendu disponible pour les membres du conseil dès la parution de cet avis public;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la conseillère Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Christian Hould



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Shawinigan

Et résolu

Que le Conseil adopte le budget établissant les revenus et les dépenses pour l'année commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2024 au montant de 130 856 000 \$.

Que le Conseil décrète, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), qu'un document explicatif du budget soit publié dans le journal « L'Hebdo du St-Maurice ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS


Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 17 h 21.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).


Michel Angers
Maire


Me Chantal Doucet
Greffière